

**Comité des Statuts et Règlements**  
**Compte rendu de la réunion du 4 septembre 2013**  
**Bureau national de l'ACEP**  
**Salle de conférence**  
**17 h 30**

**Présences** : S. Mullen (présidence), N. Giannakoulis, L. Haméon, A. Kurikshuk-Nemec, A. Picotte, C. Poirier, D. Martin.

**Absences justifiées** : T. Bujaczek, S. Gagnon, C. Danik.

1. Adoption de l'ordre du jour

**Résolution** : Il est proposé par S. Mullen et appuyé par L. Haméon d'adopter l'ordre du jour. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

2. Adoption du compte rendu de la dernière réunion

**Résolution** : Il est proposé par S. Mullen et appuyé par A. Picotte d'adopter le compte rendu. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**3. Modifications des Statuts proposés par R. Brockington**

**6. Pouvoirs du Conseil exécutif national (CEN)**

- Ajouter le nouveau 6.11

Approuve toutes les dépenses dépassant 10 000 \$.

- Préoccupation au sujet de la mention d'un montant précis.
- Ceci doit-il être dans les Statuts ou une politique (plus facile à modifier au besoin).
- Ce pourrait être un règlement.

**Recommandation** : Approuve toutes les dépenses extraordinaires non budgétées, et ceci devrait être un règlement.

- Ajouter le nouveau 6.12

Fournit des observations, des conseils et au besoin une orientation au Comité de négociation collective.

**Recommandation** : supprimer le mot « orientation ».

## 8. Composition du CEN

Modifier 8.1

**Actuel** : Le CEN comprend des membres votants et des membres non votants.

**Proposé** : Le CEN comprend des membres votants (élus par les membres) et des membres non votants (personnel de haute direction de l'ACEP).

**Recommandation** : supprimer le mot « haute » devant direction.

Supprimer 8.6

Les membres non votants du CEN sont la direction de l'Association, à l'exception du président.

**Recommandation** : déplacer en 8.3 et renuméroter en conséquence.

## 11. Fonctions et responsabilités des membres du Conseil exécutif national

Supprimer 11.7

Lors de rencontres où une table d'honneur ou autre disposition des sièges est prévue pour les membres du CEN, s'asseoir à la table d'honneur ou sur les autres sièges désignés.

**Recommandation** : conserver.

- Modifier 11.8

**Actuel** : Tous les membres du CEN sont élus au suffrage universel et à ce titre représentent l'Association globalement et non un groupe distinct d'employés.

Supprimer « à ce titre » de la phrase.

**Recommandation** : seul le président est élu au suffrage universel. Les VP et les administrateurs sont élus par leur unité de négociation respective.

## 12. Sous-comités du Conseil exécutif national

- Ajouter le nouveau 12.3.2

Les membres du Comité des candidatures et des résolutions et du Comité de vérification sont élus par les membres pour un mandat de trois ans. Les vacances se produisant en cours de mandat sont pourvues lors d'un processus électoral à la prochaine AGA.

**Recommandation** : modifier l'article 15 plutôt – il faut aussi un article pour le Comité de vérification.

### 13. Comité des finances

- Ajouter le nouveau 13.3.6

Revoit le processus budgétaire aux trois ans, ou plus tôt s'il y a lieu.

**Recommandation** : décision à prendre par le CEN sur le calendrier de revue; peut-être « périodiquement » au lieu d'un moment précis.

### 15. Comité des candidatures et des résolutions

- Supprimer 15.1

Le CEN nomme un Comité des candidatures qui comprend au moins un membre titulaire ou aspirant de chaque unité de négociation.

**Recommandation** : conserver et modifier – préoccupation que les membres ne se portent pas volontaires s'ils doivent être élus et aussi au sujet de la longueur du mandat.

- Modifier 15.2

Ajouter une phrase à la fin : « Les membres du Comité conservent leur droit de vote. »

**Recommandation** : accepter

### 18. Élections et mandats

- Supprimer 18.5

Afin de procéder à la transition de mandats de deux ans à des mandats de trois ans lors des élections prévues à l'automne 2008, les membres du Conseil exécutif national dont les mandats se terminent le 31 décembre 2007 verront leurs mandats prolongés jusqu'à la fin de 2008.

**Recommandation** : accepter

### 20. Conseil des dirigeants des sections locales

- Modifier 22.1

**Actuel** : Le Conseil des dirigeants des sections locales se compose des membres des Conseils exécutifs des sections locales ainsi que de tous les délégués.

**Proposé** : Le Conseil des dirigeants des sections locales se compose du président, des vice-présidents et des membres des Conseils exécutifs des sections locales ainsi que de tous les délégués.

**Recommandation** : ajouter le mot « national » après le mot président et « nationaux » après le mot vice-présidents.

- Modifier 22.5

**Actuel** : Le Comité des finances consulte le Conseil des dirigeants des sections locales dans la préparation du budget annuel, normalement au cours du mois de janvier.

**Proposé** : Le Comité des finances consulte le Conseil des dirigeants des sections locales dans la préparation du budget annuel.

**Recommandation** : accepter

- Modifier 22.6

**Actuel** : Le CEN consulte le Conseil des dirigeants des sections locales dans l'élaboration et la modification des règlements ou des Statuts, normalement au cours du mois de juin.

**Proposé** : Le CEN consulte le Conseil des dirigeants des sections locales dans l'élaboration et la modification des Règlements ou des Statuts.

**Recommandation** : accepter

## **25. Droits des membres titulaires et aspirants**

Modifier 25.6

**Actuel** : de voter par la poste ou par tout autre moyen prescrit par règlement;

**Proposé** : de voter par scrutin électronique ou par tout autre moyen prescrit par règlement;

**Recommandation** : accepter

Modifier 25.10

**Actuel** : de recevoir un rapport annuel sur les affaires de l'Association, par la poste ou par tout autre moyen prescrit par règlement;

**Proposé** : de recevoir un lien électronique au rapport annuel sur les affaires de l'Association ou par tout autre moyen prescrit par règlement;

**Recommandation** : accepter

## 28. Vote

Modifier 28.2

**Actuel** : Tout scrutin se fait par la poste ou par d'autres moyens semblables, conformément aux règlements.

**Proposé** : Tout scrutin se fait par vote électronique ou par d'autres moyens semblables, conformément aux règlements.

**Recommandation** : accepter

## 29. Assemblée générale annuelle (AGA)

Ajouter le nouveau 29.4.1

Résume les principaux enjeux de l'année écoulée.

Modifier l'actuel 29.4.1

**Actuel** : discute des préoccupations et des questions d'intérêt;

**Proposé** : discute des préoccupations et de la vision stratégique de l'Association pour l'année ou les années à venir;

**Recommandation 1**: modifier comme ci-dessus.

**Recommandation 2**: voulez-vous un ordre du jour établi comme ci-dessous et inclure aussi l'élément ci-dessus?

L'AGA

entend les rapports du Bureau national;  
entend les candidats aux postes du CEN;  
discute des résolutions proposées.

Ajouter le nouveau 29.4.5

fait l'objet d'un compte rendu mis à la disposition des membres.

Le compte rendu indique, sans s'y restreindre, le nombre de membres présents, les noms des membres du CEN présents, les grands enjeux abordés par le président, un résumé des questions posées et des observations faites par les membres et des réponses données.

**Recommandation** : l'assemblée peut être enregistrée, mais il faut établir le coût de la transcription. Il pourrait y avoir d'autres solutions avec une technologie plus récente – il faut pousser la recherche.

### **34. Contrôles financiers**

Modifier 34.8

**Actuel** : L'exercice de l'Association se termine le 30 avril.

**Proposé** : L'exercice de l'Association commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.

**Recommandation** : accepter

### **Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 30.